

Historique de la Société Française pour l'Etude du Comportement Animal



SA FONDATION

La *Société Française pour l'Etude du Comportement Animal* (SFECA) a été fondée en février 1968. Gaston Richard en était le moteur principal. Les premières discussions avaient eu lieu à son initiative lors de la conférence d'éthologie de Stockholm (IEC 1967).

La SFECA a réuni des professionnels de la recherche dont au moins une partie de l'activité scientifique exigeait la prise en compte du comportement de l'animal. Ils travaillaient principalement dans les universités, le CNRS et l'INRA. Grâce à la SFECA, les chercheurs français eurent enfin collectivement un représentant et un interlocuteur dans les relations avec les sociétés scientifiques étrangères, facilitant notamment l'organisation des *Conférences Internationales d'Ethologie* (IEC).

La SFECA était destinée à stimuler les rencontres, les échanges de point de vue, à organiser des réunions et des débats. Sa fondation a réjoui beaucoup de professionnels et en particulier les jeunes chercheurs qui trouvaient ainsi l'occasion de se rencontrer, d'approcher leurs aînés, et de se situer par rapport à d'autres domaines de recherche. Ce rôle fondamental se maintient encore aujourd'hui.

MP/MLF
PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
Direction de l'Administration
Générale et de la Réglementation

REPUBLIQUE FRANÇAISE N° 4141

1^{er} Bureau

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION

LE PRÉFET DE LA RÉGION DE BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi,

CERTIFIE avoir reçu de M. RICHARD Gaston
demeurant à "La Bellangerie" - CESSON
agissant en sa qualité de président secrétaire du bureau
une déclaration en date du 3 février 1968
par laquelle il fait connaître la constitution d'une association dénommée :
"SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ETUDE DU COMPORTEMENT ANIMAL"

ayant pour but : de promouvoir les recherches dans le domaine du comportement et d'assurer leur coordination interdisciplinaire
dont le siège est situé à RENNES - Faculté des Sciences - Laboratoire d'Ethologie

deux exemplaires des statuts de ladite association.

Rennes, le 5 février 1968
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur

EXTRAIT DU DÉCRET DU 16 AOUT 1901

ARTICLE PREMIER. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901, est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'Association.

« Dans le délai d'un mois, elle est rendue publique, par leurs soins, au moyen de l'insertion au "Journal Officiel", d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association, ainsi que l'indication de son siège social. (Un exemplaire du "Journal Officiel" contenant cette déclaration devra être remis immédiatement à la Préfecture). »

EXTRAIT DE LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

« Les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration, ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. »

PRÉSIDENTE DE LA SFECA

1968 : Rémy CHAUVIN (Mittainville)
1969-1970 : Jacques LECOMTE (Versailles)
1971 : Jacques LE MAGNEN (Paris)
1972 : Vincent BLOCH (Lille, Gif-sur-Yvette)
1973 : Gaston RICHARD (Rennes)
1974 : Georges LE MASNE (Marseille)
1975 : Jean MÉDIONI (Toulouse)
1976-1977 : Jean Pierre SIGNORET (Nouzilly)
1978-1979 : Jacques COSNIER (Lyon)
1980-1982 : Bertrand KRAFFT (Nancy)
1983-1984 : Pierre JAISSE (Villetaneuse)
1985-1986 : Claude BENSCH (Bordeaux)
1987-1988 : Raymond CAMPAN (Toulouse)
1989-1992 : Louis CAILLERE (Lyon)
1993-1995 : Bertrand KRAFFT (Nancy)
1996-1997 : Michel VANCASSEL (Rennes)
1998-2004 : Bernard THIERRY (Strasbourg)
2005-2007 : Vincent FOURCASSIE (Toulouse)
2007-2014 : Odile PETIT (Strasbourg)
Depuis 2014 : Thierry AUBIN (Paris)



International Ethological Conferences (1969), Campus de Beaulieu, Rennes



A : Philippe ROPARTZ
B : Pierre-Paul GRASSÉ
C : Gaston RICHARD
D : Konrad LORENZ
E : Bertrand KRAFFT
F : Charles NOIROT ?
G : Jacques LECOMTE
H : Irenaus EIBL-EIBESFELDT
S : Steve MANNING ?
U : Jean-Pierre SIGNORET

Un nouveau Label SFECA

Depuis 2014, la SFECA a mis en place au plan national un « label SFECA ». Cette démarche s'apparente à la certification en vigueur au Royaume-Uni qui est assurée par *The Association for the Study of Animal Behaviour* (ASAB). La SFECA a souhaité suivre la voie de l'ASAB afin que ces professionnel(le)s du comportement animal possèdent toutes les compétences nécessaires pour venir en aide aux propriétaires d'animaux présentant des troubles du comportement et pour offrir une possibilité de recours en cas de litige avec l'intervenant(e).



Pour en savoir plus sur les activités et le fonctionnement de la SFECA :

<http://www.sfeca.fr/>